



Canadian Council on Animal Care

Conseil canadien de protection des animaux

## Programme de gestion de crise

Le CCPA exige que tous les établissements utilisant des animaux d'expérimentation aient en place un programme de gestion de crise pour leurs installations pour animaux et pour leur programme de soin et d'utilisation des animaux (voir la Politique du CCPA sur : le mandat des comités de protection des animaux). Ce programme devrait être élaboré conjointement avec le plan général de gestion de crise de l'établissement.

Le terme crise est défini comme tout événement non planifié pouvant donner lieu à une menace réelle, perçue ou possible à la vie, à la santé ou à la sécurité des animaux ou du personnel, ou encore, à la crédibilité de l'établissement.

### A. Types particuliers de crises

Les crises liées aux programmes de soin et d'utilisation des animaux peuvent comprendre les événements suivants :

#### 1. Feu, déversement de produits chimiques ou explosion

Le service d'incendie local devrait être avisé de l'existence des installations pour animaux et avoir reçu les renseignements concernant la disposition des installations et l'emplacement de toute zone d'entreposage de produits chimiques. Un plan visant à aviser immédiatement le service d'incendie devrait être en place.

De plus, un plan visant à évacuer les installations pour animaux doit être élaboré, avec une priorité absolue accordée à l'évacuation du personnel.

Un plan pour l'évacuation des animaux devrait également être examiné, en tenant compte des diverses espèces hébergées au sein de l'établissement, des contraintes liées au transport ou au transfert des espèces et du temps disponible pour l'évacuation des lieux, plus ou moins long selon les situations.

Enfin, pour ce qui est des établissements où des chirurgies ou d'autres procédures invasives sur les animaux sont effectuées, un plan devrait être élaboré dans le cas où une alarme d'incendie se déclencherait au cours de la procédure. Encore une fois, divers scénarios devraient être envisagés pour tenir compte de l'espèce, du type de chirurgie en question et du temps disponible pour l'évacuation. Une priorité devrait être accordée à l'évacuation du personnel. De plus, s'il est impossible de suturer et d'évacuer des animaux soumis à des interventions chirurgicales, ou du

moins de les évacuer sur une civière roulante avec de l'équipement mobile d'anesthésie, des procédures d'euthanasie devraient être décidées à l'avance.

## **2. Désastre naturel (p. ex. tremblement de terre, tempête importante), panne de courant**

Une source d'énergie de secours doit être en place et fonctionnelle pour les systèmes de maintien du milieu de vie dans l'éventualité d'une panne de courant. De plus, des plans devraient être en place en cas de pannes prolongées.

Consulter l'article ci-dessous pour une liste des éléments à prendre en compte lors de préparation en cas de désastres naturels :

Anderson S.L. (1998) Hazard Analysis: Preparing for Natural Disasters, *Lab Animal* 27(1): 24-29.

## **3. Introduction par effraction, vandalisme ou sortie non autorisée des animaux**

L'établissement devrait collaborer avec la police locale afin d'établir un plan pour faire face à toute menace potentielle ou toute activité criminelle visant le personnel de soin et d'utilisation des animaux ou visant les installations pour animaux. L'établissement devrait également être informé de la présence de groupes de défense des droits des animaux actifs dans la région (il est possible d'obtenir cette information auprès de [Canadiens pour la recherche médicale](#)).

Pour de plus amples renseignements, consulter les ressources suivantes :

Lamborn C. et Denny M. (1998) Preparing for an Animal Rights-Related Crisis, *Lab Animal* 27(1):32-35, ainsi que le site Web de [Canadiens pour la recherche médicale](#) et les publications de la [National Association for Biomedical Research](#).

## **4. Alerte à la bombe**

La police locale doit être informée immédiatement de toute menace ou de tout colis suspect. Des renseignements détaillés sur les mesures à prendre concernant les alertes à la bombe et les colis suspects sont disponibles sur les sites Web de [Canadiens pour la recherche médicale](#) et du [Centre canadien de données sur les bombes](#), qui participe au Programme d'enlèvement et de la technologie des explosifs de la Gendarmerie royale du Canada.

## **5. Une manifestation avec occupation des locaux ou la mise en place de barricades, une démonstration, un événement médiatique négatif nécessitant une intervention organisée**

Les établissements devraient collaborer avec la police locale pour faire face à des démonstrations ou des manifestations possibles, planifiées ou actuelles, afin d'assurer la sécurité du personnel, des installations et des animaux. Une brochure intitulée [Relations avec les médias](#) est disponible sur le site Web des [Instituts de recherche en santé du Canada](#).

## B. Comment gérer une crise

### 1. Les difficultés de gestion de crise sont en règle générale liées à l'une ou l'autre des situations suivantes ou aux deux à la fois :

- a) incapacité à planifier et à préparer des mesures en cas de crise
- b) incapacité à réagir promptement lorsque survient une crise

### 2. Un programme de gestion de crise devrait comprendre les éléments suivants :

- a) Une équipe de gestion de crise ou un groupe de travail, composé des membres suivants :
  - i. un cadre responsable (p. ex. un vice-président à la recherche ou un président-directeur général)
  - ii. des doyens des facultés, des départements ou des unités où des animaux sont utilisés
  - iii. un directeur ou un superviseur des services de soin aux animaux
  - iv. un président d'un comité de protection des animaux (CPA)
  - v. un agent de communications
  - vi. un chef de la sécurité
  - vii. d'autres représentants au besoin (p. ex. le président du comité de santé et sécurité au travail, et, possiblement, un avocat)
- b) Avant la finalisation du programme de gestion de crise, les agents de la police locale et du service d'incendie devraient être invités à visiter les installations pour animaux et à fournir des recommandations sur les façons d'améliorer la sécurité dans les installations.
- c) Le plan de gestion de crise devrait comprendre un énoncé des consignes générales en matière de soin et d'utilisation des animaux au sein de l'établissement. Cet énoncé peut être utilisé pour des demandes de renseignements généraux sur le soin et l'utilisation des animaux d'expérimentation ou peut être compris dans un communiqué de presse à la suite d'un incident.
- d) Un plan de communication devrait être élaboré par l'équipe de gestion de crise de façon à s'assurer des points suivants :
  - i. les numéros de téléphone pour joindre facilement les membres de l'équipe de gestion de crise lors des heures normales de bureau ainsi qu'après le travail sont disponibles
  - ii. les numéros de téléphone d'urgence pour joindre les personnes suivantes sont disponibles :
    - une aide médicale
    - la police
    - les services d'incendie
    - une aide dans les déversements de matières dangereuses
  - iii. des informations peuvent être traitées et communiquées efficacement en tout temps aux entités suivantes :
    - aux membres de l'établissement

- aux médias
- au grand public

La police locale doit être avisée de tout incident sérieux.

Le CCPA devrait également être avisé de tout incident sérieux, afin de coordonner son intervention à celle de l'établissement concernant toute question en lien avec l'incident.

- e) L'établissement d'une stratégie cohésive et planifiée afin de gérer les crises.
- Bien qu'une attention immédiate doit être accordée à une crise, il devrait n'y avoir aucun contact avec les médias ou le public jusqu'à ce que tous les faits pertinents soient connus. Dans le cas d'une crise d'une ampleur considérable, la tenue d'une conférence de presse peut être la meilleure façon de réagir pour l'établissement.
  - Un porte-parole principal, pour les médias et pour les enquêtes publiques, devrait être nommé de même qu'un porte-parole auxiliaire dans l'éventualité où le porte-parole principal ne soit pas disponible. Le porte-parole devrait avoir de l'expérience dans les relations avec le public et les médias et, de préférence, il ne devrait pas être un président d'un CPA ou un vétérinaire. Si plus d'une personne traite les demandes de requête, les porte-paroles devraient s'entendre au préalable sur les messages à communiquer.
  - Un communiqué de presse général devrait être rédigé et comprendre les éléments suivants :
    - le mandat de l'établissement en ce qui concerne l'utilisation des animaux en recherche, en enseignement ou pour les tests
    - le nom des facultés, des départements ou des unités
    - un résumé vulgarisé des projets faisant appel à l'utilisation des animaux, tel qu'il est compris dans les protocoles d'utilisation des animaux approuvés par le CPA
    - le matériel pour les relations publiques de l'établissement, comme une brochure ou une vidéo
    - une description du travail effectué par le CPA et le personnel de soin aux animaux, et par d'autres groupes, comme les comités d'examen du mérite scientifique, si cela s'applique
    - des renseignements ou des exemples qui montrent des liens entre la recherche faisant appel à l'utilisation des animaux et les soins de santé chez les humains et les animaux; les [Canadiens pour la recherche médicale](#) et le [National Association for Biomedical Research](#) sont des sources utiles pour ce type d'information

Les établissements devraient identifier les protocoles qui, en raison de leur nature, sont susceptibles de soulever la controverse (p. ex. une catégorie élevée de techniques invasives ou l'utilisation d'espèces comme les primates non humains, les chats et les

chiens). La documentation qui pourrait être utilisée pour un communiqué de presse devrait ensuite être préparée (et mise à jour régulièrement) pour chacune de ces études, avec une contribution du ou des chercheurs, le tout compilé dans un dossier pour une utilisation éventuelle. Cette documentation devrait comprendre l'objectif du projet, la ou les raisons justifiant l'utilisation d'un animal, les mesures prises pour réduire la douleur (s'il y a lieu), les autres méthodes utilisées et les avantages potentiels ou l'intérêt pour les humains ou les animaux.

- f) Après la finalisation des plans de gestion de crise, le personnel de l'établissement devrait être informé en ce qui concerne les plans et les rôles qu'il pourra être appelé à assumer.

Le personnel de l'établissement doit signaler tout incident fâcheux ou inhabituel (des lettres ou des appels téléphoniques menaçants ou malveillants, des demandes inappropriées pour obtenir des renseignements ou pour visiter les locaux, des personnes inconnues se trouvant dans des endroits inappropriés) au chef d'équipe de gestion de crise ou au président du groupe de travail.

## **C. Sources de renseignements généraux utiles pour établir un programme de gestion de crise**

- [Sécurité publique Canada \(SP\)](#)
- [Canadiens pour la recherche médicale](#)
- [National Association for Biomedical Research](#)
- [MacKay Emergency Management Consulting Inc](#)
- [Institute for Crisis Management](#)